

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 17 septembre 2020
Convocation faite
Le 03 septembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M. Julien VERGÉ, M^{mes} Amélia MOUSSAOUI, Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-09-202 Bis : annule et remplace la délibération n° 2020-09-202 :
Retour sur la délibération n° 2020-06-102 : achat
d'une partie de la parcelle AI 190 par ARDEN'ELEC

Considérant la demande d'ARDEN'ELEC, souhaitant faire l'acquisition d'une parcelle AI 212, mitoyenne au bâtiment qu'elle souhaitait acquérir,

Considérant la délibération n° 2020-06-102 du 24 juin 2020, concernant la demande de cession en Crédit-Bail Immobilier d'un bâtiment rue Albert Galliot à Vireux-Molhain,

Vu la délibération n° 2020-09-201 Bis du 09 septembre 2020, concernant la cession en Crédit-Bail Immobilier d'un bâtiment rue Albert Galliot à Vireux-Molhain à la Société ARDEN'ELEC,

Vu la parcelle objet de la vente, d'une surface de 598 m²,

Vu l'estimation des domaines du 20 juillet 2020, le prix de vente de la parcelle AI 212 a été arrêté à 4€/m², soit un montant total de 2 392 € HT,

Considérant les frais annexes, comportant les frais de notaire et les frais de géomètre, que supportera l'acquéreur en vertu de la division de la parcelle AI 190 pour en extraire la parcelle AI 212,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **accepte** la cession de la parcelle AI 212 à l'entreprise ARDEN'ELEC, pour un montant de 2 392 € HT,

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.